Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_197-DE

SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 55
Date de la convocation : vendredi 23 octobre 2026
Délibération n° : DCM_2026_197
Matière 7.4.3

Le jeudi 29 octobre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (55)

Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Joris Raflegeau Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau,

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Aurélie Boumard, Nathalie Grasset, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Caroline Airiau	Amélie Bernard Le Goff
Philippe Bâcle	Antoine Babin
Adrien d'Hostel	Nicolas Bahuaud
Laurence Huet Andriot	Jean-François Ouvard
Vanessa Illan	Véronique Richard
Jean-Dominique Sorin	Delphine Chateigner
Sandrine Villette	Elisabeth Amiot

Secrétaire de séance : Patrice Gautier

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_197-DE

Accueil des Docteurs Juniors : aide forfaitaire à l'équipement Maisons de santé SG, SM et TO

Rapporteur : Olivier de Charnacé, Conseiller délégué à la Santé

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un dispositif national, à compter du mois de novembre 2026, les médecins en quatrième et dernière année de formation de médecine générale poursuivent leur professionnalisation sous le statut de Docteur Junior. Cette démarche vise à renforcer l'attractivité des territoires et à lutter contre les déserts médicaux.

Le Docteur Junior est un médecin ayant soutenu sa thèse et exerçant en responsabilité supervisée par un médecin Praticien Agréé Maître de Stage des Universités (PAMSU). Le Docteur Junior doit effectuer une année supplémentaire, avec une activité progressive et encadrée à raison de quatre jours de consultation et d'un jour de formation, visant à préparer l'exercice indépendant futur.

Ce dispositif permet au Docteur Junior de découvrir concrètement un territoire, son fonctionnement et sa population, tout en affinant son projet professionnel. Les médecins généralistes s'engagent dans l'accompagnement de la relève médicale, tout en permettant de faire découvrir aux jeunes médecins les réalités et les atouts du territoire.

A Sèvremoine, trois Maisons de santé accueillent prochainement cinq Docteurs Juniors :
- Saint-Germain-sur-Moine : 2 Docteurs Juniors
- Saint-Macaire-en-Mauges : 2 Docteurs Juniors
- Torfou : 1 Docteur Junior

Afin de préparer leur accueil dans les meilleures conditions, les praticiens (PAMSU) des trois Maisons de santé ont sollicité une aide financière auprès de la collectivité pour l'acquisition de matériel d'équipement : bureau, informatique, logiciels professionnels, table d'auscultation, etc.

Les besoins recensés différant selon les Maisons de santé et les équipements ayant déjà été acquis et afin de contribuer aux meilleures conditions d'accueil possibles, le principe d'une aide à l'équipement a été défini selon les modalités suivantes :
- Une somme forfaitaire à caractère unique de 2000 € par Maison de Santé accueillant des Docteurs Juniors

Cette aide forfaitaire à l'équipement vient s'inscrire dans les mesures de soutien à la santé communales déjà existantes.

DELIBERATION

VU l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 8 octobre 2026,

CONSIDERANT que cette mesure de soutien à l'accueil de cinq Docteurs Juniors au sein de trois Maisons de santé Sèvremoine permet de contribuer à la professionnalisation progressive des médecins, tout en participant au maintien et au renforcement de l'offre de soins, ainsi qu'à l'attractivité médicale du territoire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	61	0	1

Abstention (1) : Aubin Sourice

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 049-200054385-20261029-DCM_26_197-DE

- **VERSE** une aide à hauteur de 2 000 € par médecin Praticien Agréé Maître de Stage des Universités soit la SCM Maison Médicale Clemenceau, la SCM Les Macarides et la SCM Averoe ; accueillant des Docteurs Juniors pour un montant total de 6 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
- **IMPUTE** le montant de cette somme sur les crédits disponibles inscrits au budget annexe bâtiments de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

COMMUNE DE SEVREMOINE
Maine-et-Loire

Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
30 oct. 2026